

Liste des 10 points que le collectif IndependentWHO souhaite aborder lors de notre rencontre avec l’OMS le 02 juillet 2009 :

1) Quel est le bilan de Tchernobyl selon l’OMS, 23 ans après ?

1a) Dans votre communiqué du 5 septembre 2005, commun avec l’AIEA, vous annoncez une cinquantaine de morts suite à leur irradiation. Comment expliquez-vous la différence entre votre estimation et celle du médecin chef de Russie qui déclarait à la conférence de Kiev de juin 2001: “parmi les 184.175 liquidateurs inscrits dans le Registre du Ministère de la Santé, 10% sont déjà morts et 30% sont invalides”.

1b) Dans une lettre adressée à CONTRATOM (8.6.2007), M. Couchepin Ministre de la Santé pour la Suisse, a affirmé : “Malheureusement, lors de la présentation des trois rapports des Organisations des Nations Unies, OMS, AIEA et UNEP, une image embellie de l’accident a été donnée par le rapporteur de l’OMS. L’OMS est consciente de cette situation et a pris des mesures correctives”. Quelles ont été, depuis cette date, les mesures ayant “corrigé” “l’image embellie de l’accident”, donnée par l’OMS ?

1c) Dans une lettre adressée à CONTRATOM (14.4.2009), M. Couchepin affirme, en se référant aux estimations des conséquences sanitaires de l’accident de Tchernobyl : “le CIRC lui-même ne se satisfait pas de ces résultats. C’est pourquoi il coordonnera le projet ARCH (Agenda for Research on Chernobyl Health) de la commission européenne qui a pour but d’étudier et d’évaluer la recherche sur les conséquences sanitaires de l’accident de Tchernobyl”. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi le CIRC ne se satisfait pas de ces résultats ? Pourquoi ce projet de recherche a été lancé seulement 23 ans après l’accident.

2) Partant du dernier Communiqué de l’ONU du 24 avril 2009, quelle est votre définition des “victimes” de Tchernobyl ?

2a) Qu’entendez-vous par “vivre une vie normale” dans les zones contaminées ? Sur quelles bases médicales et scientifiques vérifiées le jugez-vous possible?

3) Quelles sont les recommandations faites par l’OMS en ce qui concerne les soins et la prise en charge des liquidateurs encore en vie?

3a) Comment justifiez-vous le fait que cette immense cohorte n’a fait l’objet d’aucune recherche médicale ni épidémiologique de la part de l’OMS?

4) Selon l’OMS, quelles sont les mesures qui devraient être prises pour protéger les populations, - les enfants en particulier- qui consomment des aliments contaminés par les radionucléides ?

4a) Quelle est la position de l’OMS sur l’utilisation de la pectine telle qu’elle est pratiquée par l’Institut Belrad en Biélorussie pour protéger les enfants des radionucléides, et recommandée par les ministères de la Santé de Russie et d’Ukraine?

5) Quelle est la position actuelle de l'OMS sur les effets des faibles doses de radionucléides ingérées par les aliments

5a) sur les modèles de dose/effet.

5b) sur la radioactivité interne.

5c) sur la question des seuils.

6) Le projet ARCH/CIRC (IARC) s'occupera des cancers. Que compte faire l'OMS pour établir un agenda de recherche concernant les pathologies somatiques autres que les cancers?

7) Quelles sont les compétences de l'OMS (à Genève) aujourd'hui en matière de rayonnement ionisant et santé ?

7a) Qui s'occupe des domaines suivants : champs électromagnétiques, portables et nucléaire, (les unités techniques du département de RAD n'existant plus) ?

7b) Quelles sont les qualifications académiques de chacune de ces personnes ?

7c) Quels sont les programmes d'activités et de recherches dans chacun de ces domaines ; quels sont leurs budgets et comment sont-ils financés ?

8) Suite à l'expérience de Tchernobyl, quelles propositions faites-vous, en tant qu'OMS, pour faire face aux conséquences sanitaires et environnementales d'un accident nucléaire majeur ?

9) Pourquoi les actes des conférences de l'OMS de 1995 et de 2001 n'ont-ils pas été publiés ?

9a) Que répondez-vous au Docteur Nakajima qui dans le film-documentaire de la télévision suisse italienne (Controverses Nucléaires) explique que la non publication de celle de 1995 est le fait de l'Accord entre l'AIEA et l'OMS.

9b) Pourriez-vous nous remettre les copies des actes des conférences internationales sur les conséquences sanitaires de la catastrophe de Tchernobyl de Genève 1995 et de Kiev 2001 ?

10) L'OMS envisage-t-elle de réviser l'accord du 28 mai 1959 (WHA 12-40) qui, tel qu'il est, rend possible la dépendance de l'OMS à l'égard de l'AIEA ?